

Les jeûnes du mois de Chawwâl déconseillés par les hanafites ?...

Question: Un frère m'a appris que Aboû Hanîfah et Aboû Yoûssouf déconseillaient le jeûne des six jours du mois de Chawwâl. Est-ce que cela est exact ? Si oui, sur quoi cet avis repose-t-il, étant donné qu'il existe des Hadiths très explicites exhortant à pratiquer ces jeûnes ?

Réponse: Il est vrai qu'un certain nombre de savants ont écrit au sujet de l'Imâm Abou Hanîfah r.a. et de son illustre élève, Qâdhi Abou Yoûssouf r.a., qu'ils étaient d'avis que la pratique des six jeûnes de mois de Chawwâl était déconseillée. Néanmoins, un savant de l'école hanafite, Allâmah Qâsim Ibn Qoutloûbougha r.a. a rédigé un livret, intitulé « **Tahrîr oul aqwâl fî sawmis sitt min chawwâl** », où il a démontré que l'attribution de l'avis sus-mentionné à ces deux Imâms n'est pas fondée et que, sur cette question, Abou Hanîfah r.a. et son élève partageaient l'opinion de l'Imâm Ahmad r.a. et de l'Imâm Châféi r.a.: Ils considéraient donc les jeûnes de Chawwâl comme étant recommandés et méritoires. (Réf: « *Radd oul Mouhtâr* » - Volume 2 / Page 435)

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<https://muslimfr.com/les-jeunes-du-mois-de-chawwal-deconseilles-par-les-hanafites/>